

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE FLAYAT - ST MERD -

PROCES VERBAL DE LA REUNION

Du 28 mars 2019

A 18 H A FLAYAT

Date de convocation : 19 mars 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Bassin Scolaire de FLAYAT - ST-MERD s'est réuni le vingt-huit mars deux mille dix-neuf à 18 h sous la présidence de MICHON Marie-Hélène.

PRESENTS : MH. MICHON - D. VEDRINE –A. DUTHEIL (suppléant de L. Chambragne) – S. DESMICHEL – J Y. HOUARD - B. REUGE – M. VEYSSET -

EXCUSES : G. ROCHE - L. CHAMBRAGNE -

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal de la réunion du 21 décembre 2018

Approbation du compte de gestion 2018

Vote du compte administratif 2018

Affectation du résultat 2018

Vote du budget 2019

Carte scolaire 2019 - 2020

Questions diverses

La présidente ouvre la séance. Le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2018 est approuvé.

Les élus syndicaux approuvent le compte de gestion 2018.

Le résultat positif s'élève à 7 287, 16 €.

Les élus syndicaux valident le compte administratif 2018 qui laisse apparaître :

- en fonctionnement un excédent de : 7 287,16 €

- en investissement un excédent de : 3 355,06 €

Affectation du résultat 2018 : La somme de 7 287,16 € est reportée au budget primitif 2019.

La participation aux frais de fonctionnement concernant les communes de St- Oradoux de Chirouze et St-Agnant près Crocq non adhérentes au syndicat est renouvelée : 1 000 € par enfant.

Le prix du repas à la cantine passera de 3 € à 3,10 € à compter du 1^{er} avril 2019.

La participation financière des communes de St-Merd la Breuille (27 903 €) et Flayat(52 097 €) sera appelée en 3 fois pour attendre la régularisation comptable du « service école » devenu compétence de la communauté de communes.

Vote du budget primitif 2019 :

A l'unanimité des présents ou représentés, le Comité Syndical vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 104 997,71 €
Section d'investissement : 3 495,06 €

A compter du 01 janvier 2019, la communauté de communes supportera la charge financièrement du « service école », la garderie, le transport et la cantine restent à la charge du Bassin scolaire.

Carte scolaire 2019 – 2020 :

Le courrier de l'inspecteur académique du 13 mars dernier annonce le retrait de l'emploi d'enseignant correspondant au fonctionnement de la 2^e classe de l'école primaire de Flayat.

Les élus confirment leur décision de maintenir la classe unique à la rentrée 2019. Une nouvelle organisation devra être mise en place au sein de l'enseignement et du fonctionnement.

Questions diverses : Néant

Levée de séance 19 h

La Présidente
M-H. MICHON



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
du BASSIN SCOLAIRE
de FLAYAT

